

CONVOCACTION

Date : 28 mai 2024

Affichée le : 28 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 26
Votants : 37
Pouvoirs : 11
Absent : 2

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE : 05 juin 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

le 06 juin 2024

Absents représentés

M. BOUKHACHBA
Mme MOUSSATEN
Mme FAZAL
M. PERRIN
Mme SAKHO
Mme SOW
Mme SENET
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI
M. FACCHINI

Pouvoir à M. KHOULA
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à Mme MEUNIER
Pouvoir à M. AKABLI
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à M. MARTIN
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme HAMADOUC, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Mariline DUHIN

26 Demande de subvention - Renaturation de la place du 8 mai 1945 - Présentation de l'opération

■ **Rapport de présentation :**

Fabienne LAMBRE, Adjointe

La renaturation et la requalification de la Place du 8 mai 1945 s'inscrit dans la nécessaire transformation globale des espaces publics du centre-ville de Creil.

Les aménagements proposés visent un développement de la Place et ses abords (connexion avec les rues) en faveur des mobilités actives : la renaturation en ville en diminuant la place des véhicules aux abords (suppression des stationnements), laissant ainsi davantage de place aux déambulations piétonnes ; la création d'un point de repère urbain ; une réponse aux besoins de détente, de repos et de cheminements doux (PMR) ; une valorisation des commerces.

Le coût de ses travaux est évalué à 357 473.32 € HT. Ce projet répondant aux conditions de différents partenaires financiers tels que l'Etat au titre de la DSIL et du Fonds Vert.

Il vous est demandé d'approuver le programme de renaturation de la place du 8 mai 1945 pour lequel conformément à la délibération n°2 du 6 février 2023, le Maire sollicite des subventions auprès de différents partenaires financiers.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-22 et L. 2121-29
Vu l'avis de commission « patrimoine et cadre de vie » en date du 07 mai 2024
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 060-216001743-20240606-26_DEL_CM030624-DE



■ **Vote**

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1 : d'approuver le projet de renaturation de la place du 8 mai 1945 aux modalités de financement mentionnées.

Article 2 : conformément à la délibération n°2 du conseil municipal du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, Monsieur le Maire sollicite les subventions et est autorisé à signer tout document y afférent.

Article 3 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la ville.

CREIL, le **06 JUIN 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN


Maire de Creil
Président de l'ACSO



Madame Mariline DUHIN


La secrétaire de séance